

## **ANDJCE**

### **Bourses au mérite ANDJCE**

L'ANDJCE ([www.andjce.com](http://www.andjce.com)) a la volonté de développer tous les moyens ayant pour but de conforter la notoriété du DJCE, de faciliter le recrutement et la promotion des diplômés et d'entretenir des liens entre les diplômés.

L'ANDJCE a aussi la volonté, dans la limite de ses moyens, d'assister financièrement des étudiants, afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions et de continuer à attirer au sein du réseau des DJCE les meilleurs étudiants, indépendamment de contraintes financières.

C'est pour ces raisons que l'ANDJCE attribuera 3 bourses de 3 000 euros chacune aux étudiants les plus méritants admis en M2 DJCE.

#### **Règlement des bourses ANDJCE**

Conditions pour postuler : avoir été boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (au sens des bourses nationales/attribuées par l'Etat, peu important l'échelon) l'année précédant l'entrée en M2 DJCE et l'être lors de l'année du DJCE (ou attester avoir déposé un dossier aux fins d'obtention d'une telle bourse dans le cas où l'attribution des bourses sur critères sociaux ne serait pas définitive à la date de dépôt par l'étudiant de son dossier auprès de l'ANDJCE).

Envoi des dossiers : les dossiers des postulants doivent être envoyés par lettre simple avant le 15 septembre à ANDJCE, Bourses ANDJCE, 34 bis rue Vignon, 75008 Paris et reçus au plus tard à cette date.

Contenu des dossiers : le dossier sera composé *exclusivement* de :

- Formulaire de candidature à télécharger sur [www.andjce.com](http://www.andjce.com), précisant la possibilité de communiquer sur l'identité de l'attributaire de la bourse
- Attestation de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux obtenue l'année précédant l'entrée en M2 DJCE
- Attestation de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux obtenue l'année d'entrée en M2 DJCE (ou attestation sur l'honneur du dépôt d'une demande d'une telle bourse à télécharger sur le site [www.andjce.com](http://www.andjce.com))

- CV à jour
- Copie des diplômes obtenus post-bac
- Copies des relevés de notes post-bac

Tous les dossiers doivent être reçus complets à la date limite du 15 septembre. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le Jury.

Jury : la décision d'octroi des bourses sera prise par un jury composé de membres du conseil d'administration de l'ANDJCE et/ou du comité des jeunes DJCE et/ou de tiers.

Résultats : les étudiants qui se verront attribuer une bourse seront notifiés par l'ANDJCE, dans la mesure du possible, début octobre. L'ANDJCE pourra communiquer sur l'existence de l'octroi de ces bourses, éventuellement sur le centre DJCE des attributaires, et le cas échéant sur l'identité de ceux-ci.